

Invitation



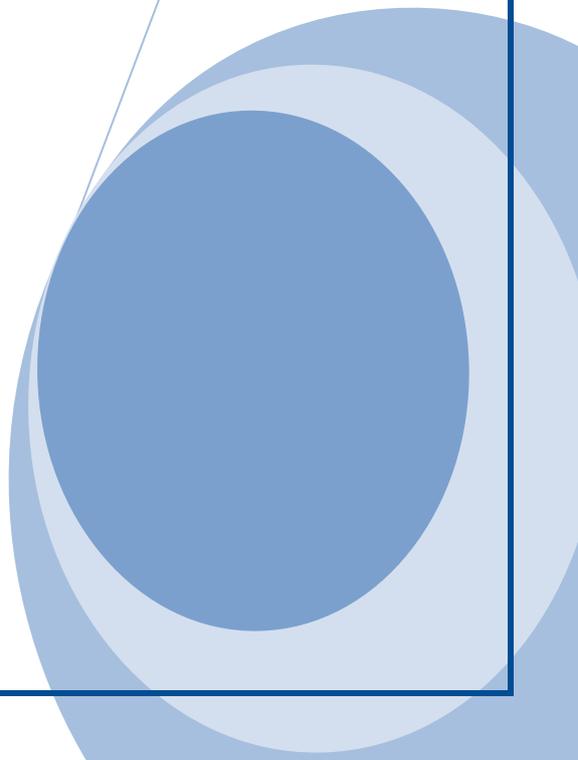
UNSAvocats

Le lundi 19 mars 2012 à partir de 08h30
au Palais d'Iéna,
siège du Conseil économique, social et environnemental

Journée du collectif UNSAvocats

sur le thème :

**Licenciements économiques et plans de
sauvegarde de l'emploi : quelle efficacité
et effectivité du droit pour protéger les
salariés ?**



Programme

- Accueil à partir de 08h30.
- Café d'accueil.
- 09h30 : Introduction par Jean-Paul Delevoye, Président du CESE, Catherine Ardonceau, Avocate et Jean Grosset, Secrétaire général adjoint de l'UNSA.
- 10h00 : Table ronde n°1 : « IRP : Réagir face à une annonce de licenciement économique ».
Intervenants : Huguette Save, Secrétaire nationale UNSA Pharma, Michel Zeau, Directeur du travail et Responsable juridique de l'UNSA ITEFA, Jean-Luc Bizeur, Directeur du pôle IRP de l'ORSEU, Emmanuel Mauger, Avocat.
Modérateur : Jean-Pierre Yonnet, Président de l'ORSEU.
- 11h00 : Débat avec le public.
- 12h00 : Déjeuner.
- 13h30 : Table ronde n°2 : « Plans de sauvegarde de l'emploi, plans de départs volontaires, reclassements... Les pistes de la jurisprudence ».
Intervenants : Catherine Taillandier, ancienne Présidente de chambre au pôle social de la Cour d'appel de Paris, Pascal Lokiec, Professeur des universités, Simon Lequeux, Conseiller prud'homal honoraire, Vanessa Jereb, Déléguée syndicale UNSA SFR.
Modérateur : Claude Katz, Avocat.
- 14h30 : Débat avec le public.
- 15h00 : Pause café.
- 15h30 : Table ronde n°3 : « Propositions pour un droit efficace et effectif ».
Intervenants : Christine Dupuis, Secrétaire nationale de l'UNSA, Etienne Colin, Avocat, Gilles Desseigne, Secrétaire général adjoint de la Fédération Banque-Assurance de l'UNSA.
Modérateur : Jean Grosset, Secrétaire général adjoint de l'UNSA.
- 16h30 : Débat avec le public.
- 17h00 : Conclusion par Luc Bérille, Secrétaire général de l'UNSA.

Inscription obligatoire par formulaire électronique à l'adresse suivante :

http://orseu.com/irp/dossier_inscription-au-colloque-unsavocats-du-19-mars-2012_15.html

Le Palais d'Iéna étant un bâtiment officiel et sécurisé, les participants devront être munis d'une pièce d'identité. Il est demandé de se présenter suffisamment tôt afin de fluidifier l'entrée dans le bâtiment.